

GESTION IMMO CONFiance  
218 RUE DE FONTENAY  
94300 VINCENNES  
06 66 91 46 93  
SARL unipersonnelle  
Carte S: CPI94012019000038 877  
151542U- 843 627 000 10- 6832A  
GALIAN N° B 94032527

## APPELS 1ER TRI.2026

Référence 1 014 0009  
Immeuble : 5 BOULEVARD DE LA LIBERATION  
Date comptable 01/01/2026 Date édition 16/12/2025

C00003

MONSIEUR  
**NORDON**  
5 BOULEVARD DE LA LIBERATION

94300 VINCENNES



Lot	Type	Bat.	Et.	Tantièmes
0008	CAVE		SS	1
0014	APPARTEMENT		RC	67
0015	DIVERS		RC	21

2163466\_591259\_1-492

Désignation	A répartir	Tantièmes		Quote-part
		Totaux	Base	
Votre compte sur <a href="https://gic94.logique-extranet.com">https://gic94.logique-extranet.com</a>				
Votre identifiant C521565 , mot de passe KPBh92jX				
<b>FONDSTRAVAUX ALUR 2025</b>				
CHARGES COMMUNES GENERALES	1 396.00 €	1000	89	124.25 €
<b>APPELS 1ER TRI.2026</b>				
CHARGES COMMUNES GENERALES	4 046.83 €	1000	89	360.17 €
CHARGES CHAUFFAGE	3 025.00 €	8881	725	246.95 €
Lorsque la convocation de l'assemblée générale est sollicitée en application de l'article 17-1 AA de la loi du 10 juillet 1965, le syndic ne porte à l'ordre du jour de cette assemblée que les questions relatives aux droits et obligations du ou des copropriétaires demandeurs.	<b>TOTAL DE L'APPEL 731.37 €</b>			

Fonds Roul

	Récupérable	Déductible	T.V.A

A tout moment, un ou plusieurs copropriétaires, ou le conseil syndical, peuvent notifier au syndic la ou les questions dont ils demandent qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour d'une assemblée générale. Le syndic porte ces questions à l'ordre du jour de la convocation de la prochaine assemblée générale. Toutefois, si la ou les questions notifiées ne peuvent être inscrites à cette assemblée compte tenu de la date de réception de la demande par le syndic, elles le sont à l'assemblée suivante.

Libellé	Débit	Crédit
TOTAL DU DECOMPTE CI-DESSUS	731.37 €	
01/10/2025 REPRISE DE SOLDE AU 01/10/2025	118.52 €	
01/10/2025 APPELS 4EME TRI.2025	576.79 €	
01/10/2025 Dernier 30% TRAVAUX PEINTURE	1 847.53 €	
07/10/2025 ANNULATION APPEL DU 1.10.2025		
07/10/2025 APPEL TRAVAUX PEINTURE	1 385.65 €	1 847.53 €
<b>TOTAL</b>	4 659.86 €	1 847.53 €
<b>SOLDE A PAYER</b>	2 812.33 €	

Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> du I de l'art.11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du b de l'art. 25 de la loi du 10/07/65, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux.

0825563\_L-1408/1625 - 881 - 1/1